

COMMISSION DES JEUNES DU VAR

Nous avons le plaisir de vous transmettre les informations concernant la première période des interclubs jeunes pour la saison 2023 des catégories qui se joueront en novembre-décembre.

U12 Filles et Garçons des divisions régionales et départementales

U16 Garçons des divisions régionales et départementales

U18 Filles des divisions régionales et départementales

U18 Garçons, divisions départementales, pas de divisions régionales, d'où un cut sans limite.

I. INSCRIPTION ET ORGANISATION DES CHAMPIONNATS

L'ensemble des inscriptions se font via A.D.O.C.

Toutes les équipes sont inscrites au niveau COMITE. Conformément à l'organisation de l'épreuve, les commissions régionales et départementales en liaison avec l'ETR sélectionnent les différentes équipes pour les divisions régionales selon le poids, calculé sur les deux premiers joueurs susceptibles d'être alignés simultanément. Les meilleures équipes étant qualifiées à l'échelon régional.

Epreuves	Saisie ADOC	Rencontres de la phase préliminaire	Format de jeu	Ordre des parties	Cut
U12 FILLES	DU 2 AU 20 OCT	DU 12 NOV AU 10 DEC	F4 D F1	D S2 S1	
U12 GARÇONS	DU 2 AU 20 OCT	DU 12 NOV AU 10 DEC	F4 D F1	D S2 S1	
U16 GARÇONS	DU 2 AU 20 OCT	DU 12 NOV AU 10 DEC	F4 D F1	D S2 S1	
U18 FILLES	DU 2 AU 20 OCT	DU 12 NOV AU 4 DEC	F4 D F1	D S2 S1	
U18 GARÇONS	DU 2 AU 20 OCT	DU 12 NOV AU 10 DEC	F4 D F1	D S2 S1	

Les championnats U14 auront lieu en janvier. Pour rappel un joueur ou une joueuse ne pourront cumuler deux championnats. Par exemple un U12 qui sera inscrit dans le championnat U12 ne pourra pas jouer dans une autre catégorie jaune.

Afin de permettre une bonne organisation des championnats **ET EVITER DES FORFAITS**, le capitaine de l'équipe visiteuse DOIT PRENDRE contact avec LE CAPITAINE de l'équipe visitée, **au plus tard trois jours avant la rencontre**, c'est aussi le rôle du JAE du club qui reçoit.

Nous insistons sur ce point, trop de clubs sur la saison qui vient de s'écouler, ont attendu que les équipes qui se devaient se déplacer appellent les clubs qui recevaient.....

II. COURTS

La rencontre doit se jouer au minimum sur un court (extérieur ou intérieur). Il faut l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre sur deux courts. Par ailleurs, le juge-arbitre peut prendre toutes les dispositions pour éviter le report d'une rencontre.

III. RENCONTRES ET HORAIRE

En cas d'accord des deux clubs, une rencontre peut être avancée. Il est nécessaire et indispensable, dans ce cas, de prévenir le Comité avant de fixer la date de la rencontre, un mail avec en copie le club adverse, permet de garder une trace en cas de désaccord.

Sur les rencontres du championnat régional, l'horaire est déterminé par la Commission Compétente à savoir 10h00, le dimanche. Il faut l'accord des deux clubs pour que l'horaire de la rencontre soit modifié.

Par ailleurs, un délai de route est accordé aux équipes se déplaçant (distance la plus courte de ville à ville) à la condition que le club visiteur prévienne le club visité au plus tard l'avant-veille de la rencontre (confirmation par mail obligatoire avec copie à l'organisateur).

Délai maximum autorisé : 30 minutes entre 100km et 199 km/ 1h00 entre 200km et 299 km

Si une rencontre doit se jouer le Samedi en raison d'un report, l'horaire officiel du championnat régional est 14h00 (sauf accord des deux capitaines).

Les rencontres du championnat départemental sont programmées le samedi à partir de 14H00, cet horaire est une recommandation, **pas UNE OBLIGATION**, il suffit d'une bonne entente entre les clubs et les parents qui se déplacent. Les rencontres peuvent commencer à 10h00.

En cas d'intempéries, le principe est le suivant :

Si une rencontre n'est pas commencée et doit être reportée en raison de la météo et que la décision est prise après la remise au Juge arbitre par les 2 capitaines des fiches de composition d'équipes, la rencontre sera rejouée sur les installations du club visiteur sauf si celle-ci a débuté et que le résultat est acquis.

En cas d'intempéries, le principe est le suivant :

FICHES COMPOSITION EQUIPES DONNÉES AU JAE = RENCONTRE COMMENCÉE

FICHES COMPOSITIONS REMPLIES MAIS NON REMISES AU JAE = RENCONTRE NON COMMENCÉE

→ Si la rencontre n'a pas commencé, **elle se rejouera le dimanche suivant, sur les installations du club d'accueil.**

Dans une rencontre non commencée, le Juge-Arbitre doit prendre toutes les dispositions pour que celle-ci ne soit pas reportée, et puisse se disputer dans la journée, dans des délais raisonnables. Il doit obtenir des Capitaines que les équipes restent à sa disposition jusqu'à sa décision définitive, selon l'évolution de la météo.

→ Si la rencontre a commencé et que le score n'est pas acquis, **la rencontre se déroulera le dimanche suivant, sur les installations du club qui s'est déplacé.**

Si la rencontre n'est pas commencée et que les fiches de composition d'équipes ne sont pas remises au juge-arbitre (arrivée de l'équipe visiteuse au complet sur place), la rencontre sera reportée sur les installations du club visité.

En cas contestation motivée sur ce principe, la Commission Jeunes doit être saisie par le(s) club(s) dans un délai, au plus tard de 48h, après la prononciation du report par le juge-arbitre.

IV. JUGE ARBITRE ET SAISIE DES RESULTATS

Consultation des Divisions et des Equipes dans TEN'UP

Régionaux ou Départementaux suivant la division.

Saisie des Résultats par le JAE dans TEN'UP

Niveau Hiérarchique : Ligue pour la division régionale

Niveau Hiérarchique : Comité pour les divisions départementales.

Lors de la saisie de la feuille de match sur la gestion sportive, l'identification du juge-arbitre est obligatoire. Le juge arbitre doit saisir dès la fin de la rencontre la FDM.

Ce JAE doit être :

- Licencié(e) en 2023
- Posséder une qualification de juge-arbitre active

Nous rappelons aux Juges-Arbitres qu'ils doivent être présents pendant toute la durée de la rencontre, lancer les matches et les surveiller, celui-ci ne doit en aucun donner des conseils à l'équipe qui visitée.

Le juge-arbitre, le jour de la rencontre, ne peut être ni joueur, ni joueur susceptible de jouer, ni capitaine, ni capitaine adjoint dans l'exercice de ses fonctions d'officiel de l'arbitrage, si le JAE est enseignant, merci de suivre les rencontres et les RS à la lettre.

LA FDM DOIT ETRE FAITE MANUELLEMENT SUR LE SUPPORT PAPIER OFFICIEL https://fft-monespacearbitrage-national.cdn.prismic.io/fft-monespacearbitrage-national%2F987be89b-e941-4522-8bcf-c683d60a648f_etatresultat18.pdf

POURQUOI ?

Sur la saison 2022, des erreurs se sont glissées : inversement de joueur, ordre des simples non respecté, scores erronés, un joueur non licencié dans les temps, un joueur ND... afin de pouvoir traiter ces erreurs, le document papier est OBLIGATOIRE.

Pour cette saison, La commission sera vigilante sur les erreurs des JAE, vous avez un doute sur un règlement, envoyez un mail à sophie.tiennot@fft.fr réponse rapide.

V. LICENCE ET STATUT MEDICAL

Conformément aux décisions du Bureau de la Ligue de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la date limite de licence pour l'ensemble des championnats (départementaux et/ou régionaux) **est fixée au plus tard la veille de la journée à laquelle le joueur va prendre part.**

Le statut médical se trouve désormais sur la licence et seule cette dernière doit être présentée au juge-arbitre. Un joueur doit avoir la mention "Compétition Autorisée" pour pouvoir jouer sinon il y aura un blocage au niveau des applications fédérales lors de la saisie des résultats.

Si la licence d'un des joueurs porte la mention « Hors Compétition », il n'est pas autorisé à participer à la compétition, ni même à figurer sur la liste de composition d'équipes remise au juge-arbitre, même s'il a un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis en compétition datant de moins d'un an. Ce joueur doit dans ce cas, et avant la rencontre, se rapprocher de son club pour obtenir une correction du statut de licence. Si cette action ne peut se faire avant la rencontre, et que le joueur y prend part, l'équipe s'expose à une disqualification par la commission compétente (moins 1 point dans le calcul du classement général).

Ces renseignements sur les licences devront être vérifiés par le JAE, avant l'échange des compositions d'équipes, afin d'éviter des disqualifications et faire participer d'éventuels joueurs susceptibles d'intégrer l'équipe.

En conséquence, seuls deux documents doivent être présentés au juge-arbitre :

- La licence multi-raquette (licence exclusivement Padel ou Beach, ne permet pas de faire du Tennis).
- La pièce d'identité avec photographie.

VI. CLASSEMENT

Le classement mensuel est à appliquer automatiquement et immédiatement dès sa publication pour les rencontres à venir.

*** Les championnats U12 Jaune -U16 Jaune-U18 garçons jeune ne sont pas limités en classement. Si un joueur évolue au classement mensuel, ce dernier est autorisé à poursuivre le championnat jusqu'à la fin. Attention, un joueur U10 qui passe 30/3 en cours de championnat (après la première journée), n'est pas autorisé à l'épreuve U12 Jaune.**

* Le championnat U18 Garçons n'est plus limité à 15/1, donc ouvert à la seconde série.

* Le championnat U18 Filles est ouvert jusqu'aux 3/6. Si une joueuse passe 2/6 ou mieux au classement mensuel, cette dernière est autorisée à poursuivre le championnat jusqu'à la fin.

Il est impératif d'imprimer vos licences dès la publication d'un nouveau classement. En effet, le Juge-Arbitre devra être en mesure de contrôler votre classement. Les clubs ont la possibilité d'imprimer l'ensemble des licences correspondant à une équipe (voir guide en pièce jointe).

Statut Non Déterminé (ND) : Un joueur possédant le statut ND doit demander une assimilation de classement avant de participer à une rencontre via un formulaire en ligne ([cliquer sur le lien](#)).

VII. CRITERES DE PARTICIPATION

Dans la même année sportive, un joueur ne peut disputer les Championnats Interclubs « Jeunes » que dans une seule catégorie d'âge. La sienne ou dans une catégorie d'âge supérieure.

Toutes les épreuves se jouent en fonction des catégories d'âge :

8 ans (2015), 9 ans (2014), 10 ans (2013), 11/12 ans (2012/2011), 13/14 ans (2010/2009), 15/16 ans (2008/2007), 17/18 ans (2006/2005).

Les épreuves U12 Jaune sont ouvertes :

↳ Aux joueurs de la catégorie 11/12 ans, quel que soit leur classement

Aux joueurs des catégories 8 ans, 9 ans, 10 ans s'ils possèdent un classement de 30/3 minimum au début de l'épreuve considérée (1ère journée de championnat).

Les épreuves U16 Jaune sont ouvertes :

↳ Aux joueurs des catégories 11, 12 ans, 13/14 ans, quel que soit leur classement.

↳ Aux joueurs de la catégorie 15/16 ans, quel que soit leur classement.

Les épreuves U18 Jaune sont ouvertes :

↳ Aux joueurs des catégories 11/12 ans, 13/14 ans, 15/16 ans quel que soit leur classement.

↳ Aux joueurs de la catégorie 17/18 ans, quel que soit leur classement.

Pour rappel, un U12, un U14 ou un U16 qui voudra jouer dans le championnat supérieur, ne pourra jouer dans sa réelle catégorie d'âge, aux clubs de bien faire le choix de placer les enfants dans le championnat correspondant.

En revanche un U12 jaune qui participe à sa catégorie de championnat interclubs jaune, pourra prendre part aux championnats interclubs des « mini-pousses » ou des « jeunes pousses » vert limités à 30/4.

Malgré l'évolution des classements mensuels, les joueurs déclarés comme brûlés par le club resteront avec ce statut pour tout le championnat.

La date du classement à prendre en compte pour le "joker" est celle au jour de la rencontre, celui-ci ne doit avoir un classement supérieur au deuxième brûlé.



Règles importantes

Tout joueur inscrit sur la liste nominative ne pourra en aucun cas participer à une rencontre dans une autre catégorie d'âge Jeune, ni même comme joueur joker dans une autre catégorie jeune.

Un joueur ne peut pas disputer deux rencontres le même jour.

De même, il ne peut jouer deux rencontres ou plus du même championnat (Régional et/ou Départemental) possédant le même numéro de journée et se déroulant à des dates différentes du fait des reports et/ou rencontres avancées.

Un compétiteur (joueur joker, joueur remplaçant, joueur brûlé) peut donc jouer dans plusieurs équipes, et faire des allers-retours lors de la phase préliminaire d'un même championnat si et seulement si les règles précisées ci-dessus sont respectées.

Compléments d'informations sur les joueurs jokers

- Il devra être licencié (licence Club) au plus tard la veille de la rencontre et ne pas posséder le statut ND ;
- Il devra posséder la mention « Compétition Autorisée » sur sa licence
- Il ne peut pas avoir joué ou être inscrit dans une équipe d'une autre catégorie d'âge des championnats Jeunes

(Régional et/ou Départemental) ;

- Il ne peut pas disputer deux rencontres ou plus du même championnat (Régional et Départemental), possédant le même numéro de journée se déroulant à des dates différentes du fait des reports et/ou rencontres avancées.

En cas de doute, nous vous invitons à contacter avant la rencontre l'organisateur du championnat afin de vérifier que votre joueur « joker » respecte bien les différentes réglementations.

VIII. DEROULEMENT DES RENCONTRES

Règles communes à tous les championnats :

Format des rencontres : 2 simples et 1 double (2 joueurs au minimum pour disputer la rencontre, les joueurs de simples ont le droit de jouer le double).

Format des simples : F1 (3 sets à 6 jeux)

Format du double : F4 (2 sets à 6 jeux, point décisif, 3ème set = Super jeu décisif à 10 points)

Règles spécifiques à tous les championnats Jeunes (merci de respecter ces règles)

Ordre : D-S2-S1

Une victoire en simple attribue 1 point à l'équipe gagnante

Une victoire en double attribue 1 point à l'équipe gagnante

Doubles : Les doubles vont compter dans le calcul du classement de simple avec prise en compte des meilleurs résultats de double dans la limite d'un bonus maximum de 25 points.

Les points obtenus au moment du calcul du classement constituent un bonus fixe qui est intégré dans le calcul du bilan du joueur qui sert à déterminer son classement de simple.

Les points seront attribués en fonction du poids des équipes au moment du calcul informatique :

5 points seront attribués à chaque joueur de l'équipe vainqueur pour une victoire en « perf ».

3 points seront attribués à chaque joueur de l'équipe vainqueur pour une victoire à poids égal.

1 point sera attribué à chaque joueur de l'équipe vainqueur pour une victoire en « contre ».

0 point sera attribué pour une défaite.

Calendrier des rencontres

Journées	U12 F et G-U16 G-U18 F et G
1	SAMEDI 12 NOVEMBRE 2022
<i>Report</i>	<i>DIMANCHE 13 NOVEMBRE 2022</i>
2	SAMEDI 19 NOVEMBRE 2022
<i>Report</i>	<i>DIMANCHE 20 NOVEMBRE 2022</i>
3	SAMEDI 26 NOVEMBRE 2022
<i>Report</i>	<i>DIMANCHE 27 NOVEMBRE 2022</i>
4	SAMEDI 3 DECEMBRE 2022
<i>Report</i>	<i>DIMANCHE 4 DECEMBRE 2022</i>
5	SAMEDI 10 DECEMBRE 2022
<i>Report</i>	<i>DIMANCHE 11 DECEMBRE 2022</i>



Concernant les reports : ceux-ci ne seront pas autorisés les mercredis ou d'une semaine à une autre sans l'accord du Comité.

*****Des reports seront acceptés pendant les vacances de Noël, uniquement en accord avec la Commission en charge de ces interclubs. *****

Les phases finales commenceront le 7 janvier 2023.

Bon à savoir :

Les Capitaines veulent mettre un score sur les doubles

Décision : Refus d'établir un faux en écriture

>> Importance des matches et des scores en phase de poules pour établir le classement (montée/descente) et la composition du tableau final (têtes de série)

« Les sanctions disciplinaires vont de l'avertissement à la radiation, en passant par la suspension d'exercice de fonction (5ans), l'interdiction d'organiser ou de prendre part à des compétitions, ou forfait par l'équipe souhaitant jouer les doubles (équivalent 6/0 6/0) »

IX. FORFAIT

La pénalisation sportive est d-2 points, pas d'amande forfaitaire.

Une équipe qui sera disqualifiée ou aura deux WO

Une équipe déclarant forfait en phase finale/match de classement d'un championnat est passible de sanctions pouvant aller jusqu'à la non qualification pour le championnat régional, l'année suivante. Elle perd également sa qualification pour les championnats de France.

Article 113 | Championnats organisés sous forme de poules

L'équipe déclarant deux fois forfait lors d'un championnat se déroulant par poules est automatiquement forfait général pour l'ensemble du championnat.

De même, l'équipe étant deux fois disqualifiée, ou disqualifiée une fois et forfait une fois, est automatiquement déclarée forfait général pour l'ensemble du championnat.

Pour les championnats de France interclubs seniors uniquement :

- a. Toute équipe déclarée forfait général l'année N sera automatiquement rétrogradée de 2 divisions pour le championnat de France de l'année N+1. La rétrogradation de cette équipe aura pour conséquence la rétrogradation d'une ou des équipes du club, conformément à l'article 82 des présents règlements.
- b. Toute équipe déclarée forfait général 2 années consécutives se verra exclue du championnat de France interclubs seniors, et sera donc rétrogradée en championnat régional. La rétrogradation de cette équipe aura pour conséquence la rétrogradation d'une ou des équipes du club en championnat régional, conformément à l'article 82 des présents règlements.

X. PHASES FINALES

Les compétitions dont les phases qualificatives se sont déroulées par poules et qui sont suivies d'une phase finale, verront cette phase finale organisée sous forme d'un tableau en ligne établi avec les vainqueurs de poules (voir plus selon les divisions).

Toutes les équipes sont considérées comme tête de série.

La moitié des têtes de série (1 à n) sera placée en fonction du classement général de la division (points, matchs average, set average, jeux average).

Pour rappel, les finales régionales pourront se jouer sur les sites d'Aix-en-Provence, Toulon ou Nice. Le lieu sera déterminé au plus tard 6 jours avant la finale, conformément à la réglementation en vigueur.

Les finales des divisions multiples des championnats départementaux se joueront sur le centre départemental de la Grande Tourrache en fonction du nombre total des divisions. (A reprendre par ailleurs).

La Commission Jeunes et le secrétariat sportif du Comité sont à votre entière disposition pour toutes précisions utiles.

MERCI DE LIRE AVEC ATTENTION CE DOCUMENT.

La Commission Jeunes et le Secrétariat Sportif du Comité du Var.
Bien sportivement.